

# VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

☎ 01.69.80.29.29

## DIRECTION DES SOLIDARITES

### DÉCISION N° 2023 - 212

**Objet : Renouvellement adhésion à la Fédération Départementale des Centres Sociaux et Socioculturels de l'Essonne**

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2020-085 en date du 23 mai 2020, relative à la délégation d'attributions au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 2014-182 du Conseil municipal en date du 2 juin 2014 portant adhésion de la commune à la fédération départementale des centres sociaux de l'Essonne,

**CONSIDERANT** que la fédération départementale des centres sociaux et socioculturels de l'Essonne contribue à la mise en réseau des professionnels et bénévoles et les représente auprès des pouvoirs publics,

**CONSIDERANT** que l'adhésion à la fédération des centres sociaux permet d'accéder à des formations/informations, des temps d'échanges de pratiques, des événements fédérateurs contribuant ainsi à inscrire le centre social Nelson Mandela dans le réseau des centres sociaux,

**DECIDE** de renouveler l'adhésion de la commune à la Fédération Départementale des Centres Sociaux et Socioculturels de l'Essonne pour un montant de 2 951.38€ net de taxes au titre de l'année 2023,

**DIT** que cette dépense est prévue au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le 11 AOUT 2023

Le Maire,  
  
Sophie RIGALT

Publication en ligne le 11 AOUT 2023